

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

**DECISION FIXANT LA COMPOSITION
DE LA COMMISSION REGIONALE D'APPEL DISCIPLINAIRE
DE L'ENSEIGNEMENT AGRICOLE PUBLIC
D'OCCITANIE**

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt,

- Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment l'article R811-42 ;
- Vu les propositions des associations des parents d'élèves ;
- Vu les propositions des organisations syndicales ;

décide :

Article 1

Sont désignés membres de la commission régionale d'appel prévue par l'article R 811-42 du code rurale et de la pêche maritime pour la région Occitanie :

- 1°) Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF) ou son représentant ;
- 2°) Le chef du Service Régional de la Formation et du Développement ou son représentant ;
- 3°) Un directeur de centre de formation initiale : Monsieur Jean-Louis BRIFFLOT, Proviseur adjoint du LEGTA "Frédéric Bazille" de Montpellier (suppléante Madame Julie COUAILLER, Proviseure adjointe du LEGTA de Toulouse-Auzeville) ;

Deux représentants des personnels enseignants et d'éducation :

- 4°) Madame Anne PUJOS, enseignante au LEGTA de Toulouse-Auzeville (suppléant Monsieur Sylvain COCHARD, enseignant au LEGTA "Frédéric Bazille" de Montpellier) ;
- 5°) Madame Martine COLOMER, CPE au LEGTA "Frédéric Bazille" de Montpellier (suppléante Madame Sylvie VERDIER, enseignante au LEGTA de Vic en Bigorre) ;

Deux représentants des parents d'élèves, membres du CREA :

- 6°) FCPE : Madame Elisabeth BRIAT-THEVENET (suppléante Madame Hélène TOURDONNET) – FCPE 98 route de Sauve 30900 NÎMES ;
- 7°) PEEP : Monsieur Daniel JOVET, 48 avenue de Gascogne 31170 TOURNEFEUILLE (suppléante Madame Cécile LETURE, 4 rue du Ségala 31490 LEGUEVIN).

Article 2

Les membres de la commission d'appel sont nommés pour une durée de 3 ans.

Article 3

Le Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à chaque membre et publiée sur le site Internet de la DRAAF Occitanie.

Fait à Montpellier, le 19 avril 2017

Le Directeur Régional de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt



Pascal AUGIER